



Guide d'accompagnement des clubs au respect du Statut des Entraîneurs et Educateurs de Football



Sommaire

Cliquez sur le chapitre pour y accéder directement

1. [Obligations de diplôme et de licence par championnat](#)
2. [Déclaration des contrats de travail](#)
3. [Désignation des entraîneurs sur Footclubs](#)
4. [Demandes de dérogation](#)
5. [Présence sur le banc de touche](#)
6. [Sanctions encourues en cas de manquement](#)
7. [Contrôle de l'activité](#)
8. [Obligations de l'entraîneur](#)

1. Obligations de diplôme et de licence

→ Article 12.1 du Statut Régional

→ Article 23 du Statut Fédéral

[Catalogue de formation](#)

Statut Fédéral

Équipe	Obligations de diplôme ou de formation	Type de licence
N3 (Statut Fédéral)	D.E.S ou BEES2	Technique nationale Sous contrat de travail
R1 (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale Sous contrat de travail
R2 (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale
R3	CFF3 OU DF Coach Seniors	Educateur fédéral
D2 Féminines (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale
D3 Féminines (Statut Fédéral)	BMF	Technique régionale
CNF U19 (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale
R1 Féminines	BMF	Technique régionale
R2 Féminines	CFF3 OU DF Coach Seniors	Educateur fédéral
D1 Futsal (Statut Fédéral)	BMF Futsal	Technique régionale
D2 Futsal (Statut Fédéral)	BMF Futsal	Technique régionale
R1 Futsal	C.F. Futsal Base	Educateur fédéral

Équipe	Obligations de diplôme ou de formation	Type de licence
U19 Nat (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale
U19 R1	CFF3 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U18 R1	BMF	Technique régionale
U18 R2	CFF3 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U18 R1F	CFF3 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U18 R2F	CFF3 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U17 Nat (Statut Fédéral)	BEF	Technique régional
U17 R1	CFF3 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U17 R2	CFF3 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U16 R1	BMF	Technique régionale
U16 R2	CFF3 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U15 R1	CFF2 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U15 R2	CFF2 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U15R1F	CFF2 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U15 R2F	CFF2 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U14 R1	CFF2 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U14 R2	CFF2 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
D1 District	CFI Seniors préconisé	Educateur fédéral

2. *Déclaration des contrats de travail*

→ Article 7.1 du Statut Régional

→ Article 18 du Statut Fédéral

« Le contrat de travail doit être daté et signé par l'entraîneur ou l'éducateur et le club employeur, au plus tard le jour de la prise de fonction, et être établi en trois exemplaires:

- Un exemplaire pour le club remis immédiatement,
- Un exemplaire pour l'entraîneur ou l'éducateur remis immédiatement,
- **Un exemplaire adressé via Footclubs** pour la commission compétente précisée à l'article 7.1 »



Dispositions particulières applicables aux éducateurs et entraîneurs sous contrat

→ Titre 2, Parties 1 et 2 du Statut Fédéral

« **Les éducateurs ou entraîneurs n'encadrant pas au moins un joueur fédéral relèvent des dispositions générales de la CCNS** (Chapitre 1 à 11 et Chapitre 13).

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la CCNS, il est important de prêter attention :

- **au type de contrat de travail** conclu avec ces salariés (chapitre 4 de la CCNS) :

La CCNS, conformément au code du travail, privilégie le recours au contrat à durée indéterminée quitte à l'assortir, en tant que de besoin, de modalités particulières (intermittence, modulation du temps de travail).

- **à l'organisation du temps de travail** de ces salariés (chapitre 5 de la CCNS) :

La CCNS, en raison des caractéristiques économiques et sociales du sport, prévoit des modalités spécifiques d'organisation du temps de travail : modulation du temps de travail, régime d'équivalence pour les accompagnements de groupes sur plusieurs jours, comptabilisation des temps de déplacements, travail dominical...

- **à la classification et à la rémunération** de ces salariés (chapitre 9 de la CCNS) :

La CCNS instaure une grille de classification (8 groupes) et des rémunérations minimales conventionnelles impératives.

- **aux obligations conventionnelles particulières** :

La CCNS instaure notamment un régime de prévoyance collective obligatoire (chapitre 10 de la CCNS), ainsi que des obligations en matière de formation professionnelle continue (chapitre 8 de la CCNS) ».

3. Méthode de désignation des entraîneurs sur Footclubs

Connectez vous sur Footclubs



Footclubs
Mon espace club FFF

Authentification

Compte utilisateur

Mot de passe

Se connecter

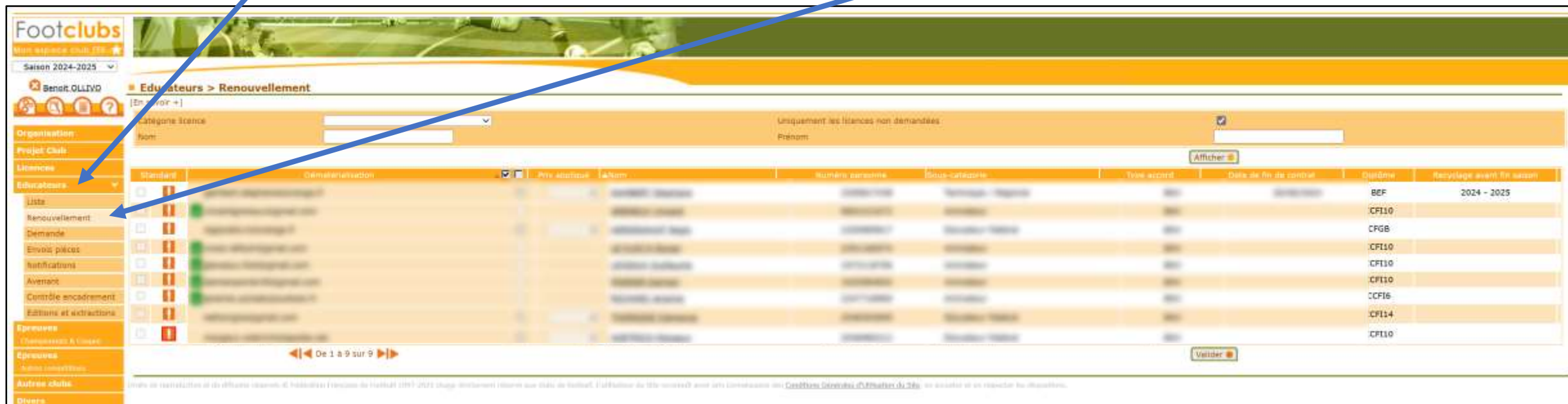
Démarches administratives Mot de passe oublié ?



Le renouvellement

Sélectionnez « Educateurs »

Cliquez sur « Renouvellement »



Footclubs

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educateurs > Renouvellement

[Envoyer +]

Catégorie licence: [dropdown]
Nom: [input]
Prénom: [input]

Uniquement les licences non demandées: ☒

Afficher

Standard	Démocratisation	Pte adaptée	Nom	Numéro personnel	Sous-catégorie	Tous accord	Date de fin de contrat	Quotité	Recyclage avant fin saison
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123456	EDUCATEUR	☒	2024-2025	BEF	2024 - 2025
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123457	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123458	EDUCATEUR	☒		CFGB	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123459	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123460	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123461	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123462	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123463	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123464	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123465	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123466	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123467	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123468	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123469	EDUCATEUR	☒		CFI10	
☒	☒	☒	EDUCATEUR	123470	EDUCATEUR	☒		CFI10	

De 1 à 9 sur 9

Valider



Sélectionnez

« Pour une équipe en particulier »

→ Attention, si vous sélectionnez
« Pour une catégorie en particulier »,
la désignation ne fonctionnera pas.

Sélectionnez
« Entraîneur principal »

Educateurs > Renouvellement

[En savoir +]

Cette fonction permet de demander une licence pour une personne qui en avait déjà une durant la saison précédente. Il faut cocher les licences à renouveler et faire **valider** page par page. Les champs de pré-sélection [=] servent à filtrer la liste [=] suivant des critères : catégorie, nom et prénom. Les champs de pré-sélection [=] servent à filtrer la liste [=] suivant des critères : catégorie, nom et prénom. Les champs de pré-sélection [=] servent à filtrer la liste [=] suivant des critères : catégorie, nom et prénom.

Fiche : [Renouvellement standard des licences](#) et [Renouvellement dématérialisé des licences](#)

Catégorie licence : Uniquement les licences non demandées : ☒

Nom : Prénom :

Standard	Statut	Organisation	Prénoms	Type de licence	Date de fin de contrat	Désignation
☐	☒	Montagnarde Us 1	Montagnarde Us 1	BNV		CCF110
☐	☒	Montagnarde Us 2	Montagnarde Us 2	BNV		CCF15E
☐	☒	Montagnarde Us 3	Montagnarde Us 3	BNV		CCF110

Montagnarde Us 1

Type fonction : **Entraîneur principal**

Type : **Pour une équipe en particulier**

Equipe :

- Libre / Senior / Senior - Montagnarde Us 1 - Régional 1
- Libre / Senior / Senior - Montagnarde Us 2 - Régional 2
- Libre / Senior / Senior - Montagnarde Us 3 - District 1
- Libre / Senior / Vétérans - Montagnarde Us 31 - Championnat Vétérans
- Libre / U19 - U18 / U19 (- 19 ans) - Montagnarde Us 1
- Libre / U19 - U18 / U18 (- 18 ans) - Montagnarde Us 21 - U18 Régional 1
- Libre / U17 - U16 / U17 (- 17 ans) - Montagnarde Us 1 - U17 Régional 2
- Libre / U17 - U16 / U17 (- 17 ans) - Montagnarde Us 2 - U17 - District 2
- Libre / U17 - U16 / U16 (- 16 ans) - Montagnarde Us 22 - U16 - District 3 (2023-2024)
- Libre / U17 - U16 / U16 (- 16 ans) - Montagnarde Us 21 - U16 Régional 2
- Libre / U15 - U14 / U15 (- 15 ans) - Montagnarde Us 1 - U15 Régional 2 Breizh Cola
- Libre / U15 - U14 / U14 (- 14 ans) - Montagnarde Us 21 - U14 Régional 1 Breizh Cola
- Libre / U15 - U14 / U14 (- 14 ans) - Montagnarde Us 22 - U14 - Brassage Niv2
- Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Montagnarde Us 2
- Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Montagnarde Us 3
- Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Montagnarde Us 4
- Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Montagnarde Us 1 - U13 District
- Libre / Football d'animation / U11 (- 11 ans) - Montagnarde Us 1
- Libre / Football d'animation / U11 (- 11 ans) - Montagnarde Us 2

Sélectionnez l'équipe



Les nouvelles demandes

Deux types de demandes peuvent être effectuées pour une nouvelle licence :

a) La demande dématérialisée (à privilégier) ;

b) La demande papier.

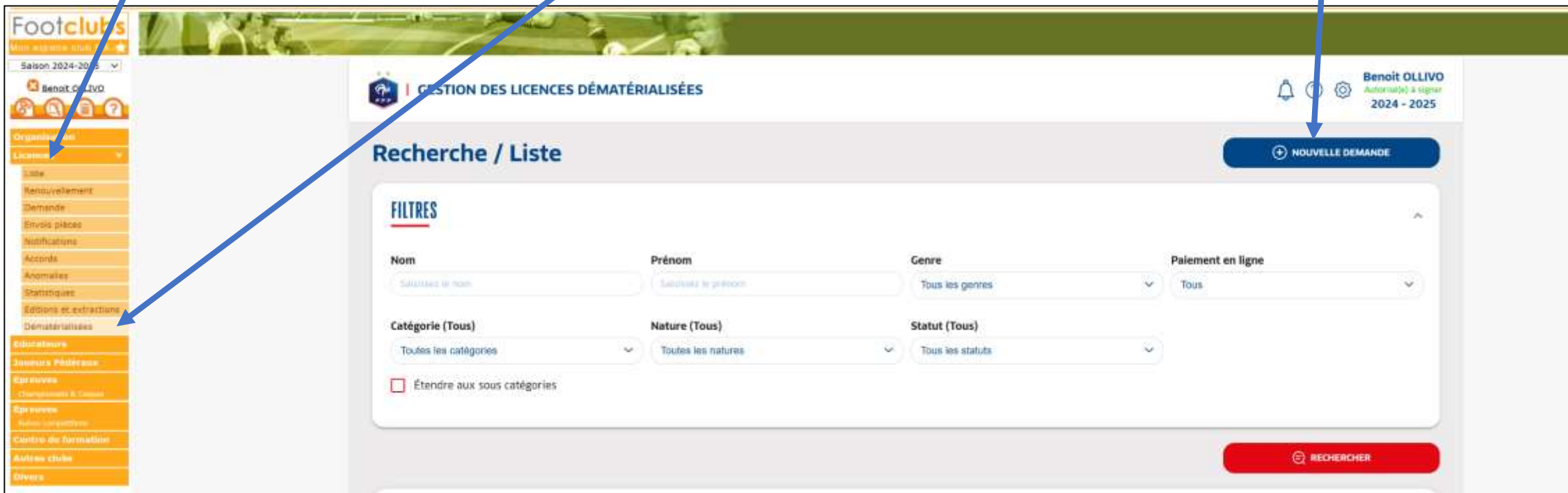


a) Demande dématérialisée

Cliquez sur « Licences »

Cliquez sur « Dématérialisées »

Cliquez sur « Nouvelle demande »



The screenshot shows the 'Gestion des Licences Dématérialisées' web application. The left sidebar contains a menu with the following items: Organisme, Licences, Liste, Renouvellement, Demande, Envoi pièces, Notifications, Accords, Anomalies, Statistiques, Editions et extractions, Dématérialisées, Editeurs, Joueurs Pédagogie, Epreuves, Championnats & Coupes, Epreuves, Règles compétitives, Centre de formation, Autres clubs, and Divers. The main content area has a header with the title 'GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES' and a user profile for 'Benoit OLLIVO' (Automatisé) for the 2024-2025 season. Below the header is a 'Recherche / Liste' section with a 'FILTRES' panel. The filters include: Nom (Saisissez le nom), Prénom (Saisissez le prénom), Genre (Tous les genres), Paiement en ligne (Tous), Catégorie (Tous) (Toutes les catégories), Nature (Tous) (Toutes les natures), and Statut (Tous) (Tous les statuts). There is a checkbox for 'Étendre aux sous catégories'. A 'NOUVELLE DEMANDE' button is located in the top right corner of the main content area, and a 'RECHERCHER' button is at the bottom right.



Sélectionnez le type de licence
« Educateurs »



Footclubs

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES

Benoit OLLIVO
Administrateur à signer
2024 - 2025

Création d'un dossier de demande de licence

type de licence *

Sélectionner le type de licence

- Sélectionner le type de licence
- Joueur(e)
- Drapeau(e)
- Volontaire
- Arbitre
- Educateur(trice)**
- Foot-Santé



GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES

Benoit OLLIVO
Automatisé à signer
2024 - 2025

Création d'un dossier de demande de licence

Type de licence *

Éducateur(ice)

NOUVELLE DEMANDE DE LICENCE ÉDUCATEUR(RICE)

Genre * ☐ Masculin ☒ Féminin

Nom *

Prénom *

Né(e) le *

Pays de naissance *

Nationalité * ☒ FR ☐ ETR

Pays de nationalité *

Montant de la cotisation *

Le montant renseigné doit être supérieur à 1€.
Vous souhaitez que la cotisation soit gratuite et donc que le paiement, en ligne ou par chèque, revienne à 0€.

Email *

Confirmation de l'email *

ANNULER VALIDER

Complétez les
informations de
l'éducateur

Cliquez sur « Valider »



Cliquez sur la
personne concernée

 GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES

 Benoit OLLIVO
Autorisé à signer
2024 - 2025

Création d'un dossier de demande de licence

Type de licence *

Educateur(trice) ▼

NOUVELLE DEMANDE DE LICENCE **ÉDUCATEUR(RICE)**

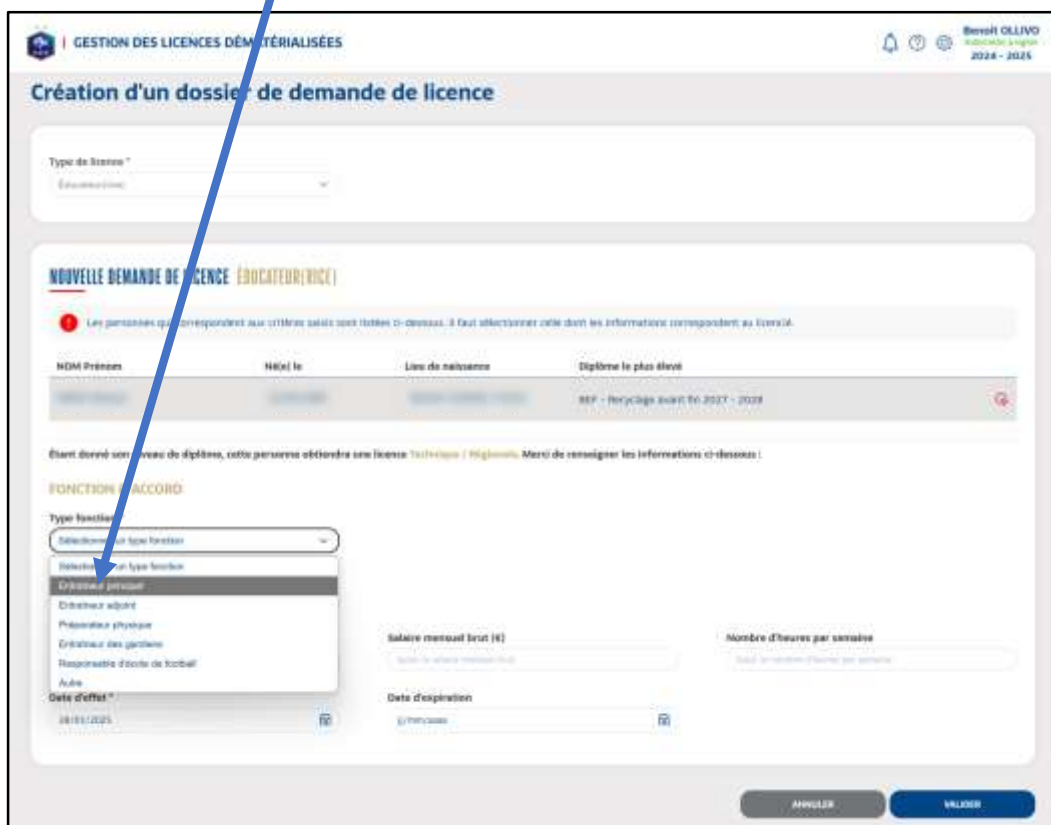
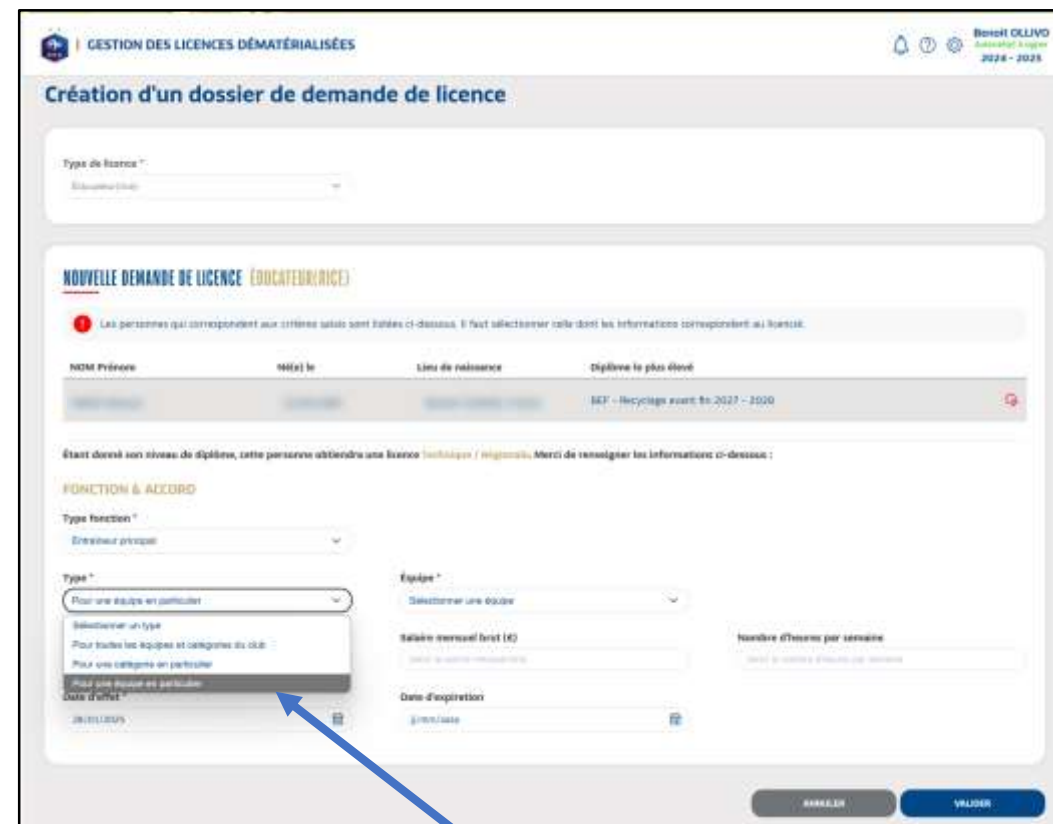
 Les personnes qui correspondent aux critères saisis sont listées ci-dessous. Il faut sélectionner celle dont les informations correspondent au licencié.

NOM et Prénom	Né(e) le	Lieu de naissance	Diplôme le plus élevé
                                   	12/05/1985	Brest	BEF - Recyclage avant fin 2027 - 2028

ANNULER



Sélectionnez « Entraîneur principal »

Sélectionnez « Pour une équipe en particulier »

→ Attention, si vous sélectionnez
« Pour une catégorie en particulier »,
la désignation ne fonctionnera pas.



Sélectionnez une équipe dans la liste

GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES

Benoit OLLIVO
Administrateur à signer
2024 - 2025

Type de licence *
Éducateur(riche)

NOUVELLE DEMANDE DE LICENCE ÉDUCATEUR(RICHE)

Les personnes qui correspondent aux critères saisis sont listées ci-dessous. Il faut sélectionner celle dont les informations correspondent au licencié.

NOM Prénom	Né(e) le	Lieu de naissance	Diplôme le plus élevé
BOUQUET	10/01/1985	Brest - 29200 Brest	BEF - Recyclage avant fin 2027 - 2028

Étant donné son niveau de diplôme, cette personne obtiendra une licence **Technique / Régionale**. Merci de renseigner les informations ci-dessous :

FONCTION & ACCORD

Type fonction *
Entraîneur principal

Type *
Pour une équipe en particulier

Équipe *
Sélectionner une équipe

Accord *
Sélectionner un accord

Salaire mensuel brut (€)
Salaire de 0,00000 mensuel brut

Nombre d'heures par semaine
Nombre de semaines offertes par semaine

Date d'effet *
18/03/2025

Date d'expiration
jj / mm / aaaa

ANNULER VALIDER

Complétez les autres
éléments puis cliquez sur
« Valider »



b) Demande papier

Cliquez sur « Educateurs »

Cliquez sur « Demande »

Renseignez le numéro de personne
(= numéro de licence)

Cliquez sur « Suivant »



Footclubs

Saison 2024-2025

Benot GLLIVO

Educateurs > Demande

Etapes 1 Recherche de personne 2 3

Choisir le type de licence [En savoir +]

Cette fonction est à utiliser pour enregistrer un nouvel accord entre la personne et le club, en cours de saison si le dernier accord est échu, ou en fin de saison pour la saison suivante si la date d'effet du nouvel accord est supérieure à la date d'échéance du dernier. Cet accord peut concerner le dernier club ou un nouveau club. La demande de licence est enregistrée en même temps que l'accord. A la validation de la licence par le gestionnaire (Ligue ou F.F.F.), l'accord est pris en compte pour les moniteurs et entraîneurs, les informations liées aux éducateurs fédéraux sont ajoutées dans le menu "Organisation / Educateurs du club".

INFORMATION : Pour plus de fluidité, vos nouvelles demandes de licences et vos demandes de changements de clubs peuvent dorénavant se faire via la dématérialisation. Rendez-vous sur le menu « Dématérialisées » et cliquez sur « Nouvelle demande ».

Numéro de personne si connu:

Abandonner Suivant

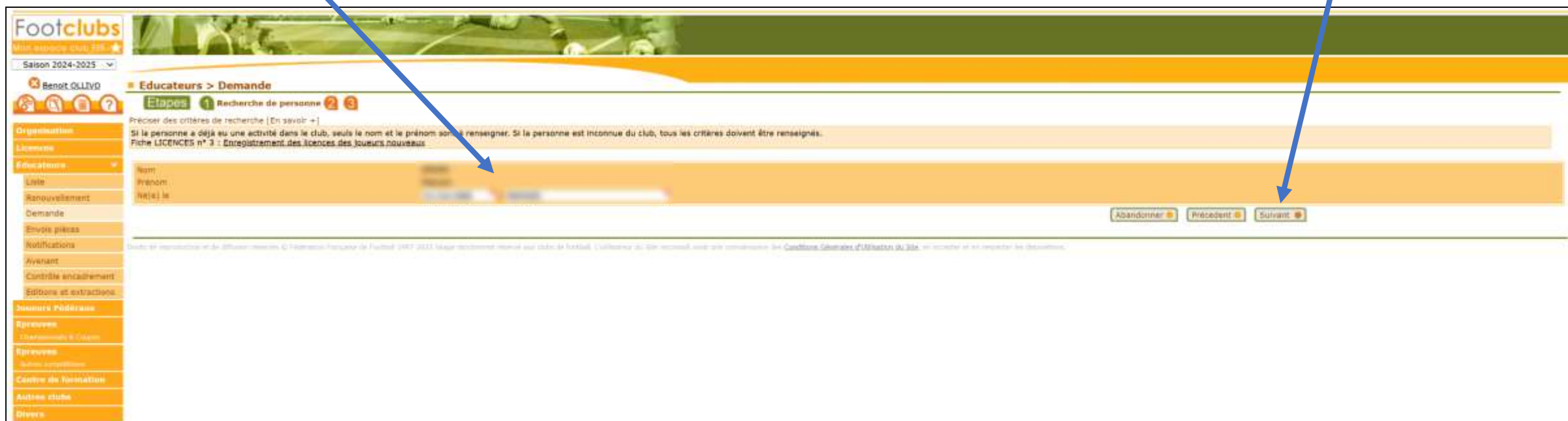
Menu de navigation et de gestion des clubs et fédérations françaises de football 2017-2020 (tous droits réservés) aux clubs de football. L'association du club n'est pas une association des Clubs Français, Fédération Française de Football, un accord se ne respecter les décisions.

Jeux de Fédération
Epreuves
Championnats & Coupes
Epreuves
Autres compétitions
Centre de formation
Autres clubs
Divers



Vérifiez les informations

Cliquez sur « Suivant »



Footclubs

Saison 2024-2025

Benoit OULTYD

Educatrice > Demande

Etapes 1 Recherche de personne 2 3

Préciser des critères de recherche [En savoir +]

Si la personne a déjà eu une activité dans le club, seuls le nom et le prénom sont à renseigner. Si la personne est inconnue du club, tous les critères doivent être renseignés.

Fiche LICENCES n° 3 : Enregistrement des licences des joueurs nouveaux

Nom

Prénom

NA(e) le

Abandonner Précédent Suivant

Vous êtes représenté(e) par le diffuseur officiel de la Fédération Française de Football (FFF) 2017-2023. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission de la Fédération Française de Football est formellement interdite. Les droits de propriété intellectuelle sont réservés à la Fédération Française de Football. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission de la Fédération Française de Football est formellement interdite.

Jeune Personne

Règles

Championnat de France

Règles

Autres compétitions

Centre de formation

Autres clubs

Divers



Sélectionnez la personne

Cliquez sur « Suivant »

[illegible]

Vérifiez les informations

Cliquez sur « Suivant »



Footclubs

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educatriceurs > Demande

Etapes 1 2 Coordonnées de la personne 3

Compléter les coordonnées [En savoir +]

L'ensemble des coordonnées de la personne (adresse, contacts) doit être indiquée de façon la plus complète, précise et exacte possible. Pour les résidents en France, tous les chiffres du code postal doivent être saisis. Attention à la civilité et au sexe de la personne. La nationalité n'est pas à saisir si c'est la nationalité Française.

Fiche LICENCES n° 3 : Enregistrement des licences des joueurs nouveaux

Organisation

Licences

Educatriceurs

Liste

Retour à l'envoi

Demande

Envoyer pièces

Notifications

Avenant

Contrôle encadrement

Editions et extractions

Dossier Adhérents

Epreuves

Chargements & Copies

Epreuves

Autres licences

Centre de formation

Autres clubs

Direct

Abandonner

Précédent

Suivant



Sélectionnez « Pour une équipe en particulier »

Sélectionnez « Entraîneur Principal »

→ Attention, si vous sélectionnez
« Pour une catégorie en particulier »,
la désignation ne fonctionnera pas.

Cliquez sur « Suivant »

Saison 2024-2025

Educateurs > Demande

Etapas 1 2 3 Information générale

Choisir la sous-catégorie, vérifier et valider la saisie [En savoir +]

Monsieur
Nom (v)
Prénom (v)
Né(e) le
Nationalité
Adresse

Organisme
Rattachement
Recyclage avant fin saison
Sous-catégorie
Type fonction
Type
Source
Accord
Saisir le mot-clé
Date d'affilié
Date d'expiration

Educateur Fédéral
Entraîneur principal
Pour une équipe en particulier
Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 4 - District 4
Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 1 - Régional 2
Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 2 - District 1
Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 3 - District 2
Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 4 - District 4
Libre / Senior / Vétérans - Chateaugiron Us 31 - Challenge Vétérans Lozins
Libre / Senior / Vétérans - Chateaugiron Us 32 - Challenge Vétérans Lozins
Libre / U19 - U18 / U19 (- 19 ans) - Chateaugiron Us 1
Libre / U19 - U18 / U19 (- 19 ans) - Chateaugiron Us 1
Libre / U19 - U18 / U18 (- 18 ans) - Chateaugiron Us 21 - U18 Régional 2
Libre / U19 - U18 / U18 (- 18 ans) - Chateaugiron Us 22 - U18 D2
Libre / U17 - U16 / U17 (- 17 ans) - Chateaugiron Us 1 - U17 Régional 2
Libre / U17 - U16 / U17 (- 17 ans) - Chateaugiron Us 2 - U17 D2
Libre / U17 - U16 / U16 (- 16 ans) - Chateaugiron Us 21 - U16 Régional 2 (2023-2024)
Libre / U17 - U16 / U16 (- 16 ans) - Chateaugiron Us 22
Libre / U15 - U14 / U15 (- 15 ans) - Chateaugiron Us 1 - U15 D1
Libre / U15 - U14 / U15 (- 15 ans) - Chateaugiron Us 2 - U15 D3
Libre / U15 - U14 / U14 (- 14 ans) - Chateaugiron Us 21 - U14 D2
Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Chateaugiron Us 1 - U13 Croûdium
Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Chateaugiron Us 2 - U13 Secteur B Rennes Sud

[Ajouter] [Précédent] [Suivant]

Conditions Générales d'Affiliation des Clubs de football de la Fédération Française du Football Association

Chisissez l'équipe

Choisissez l'équipe



Cliquez sur « Valider »

Fournissez les
documents demandés

Footclubs
Mini espace club [14]

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educateurs > Demande > Nouvelle

Etapes 1 2 3 Information licence

Saisie confirmée

Demande 86100775 Sous-catégorie Educateur Fédéral

Prix licence : 17,5 Euros

Pièces	Statut	Demandée le	Pièces	Statut
	Manquante	20/03/2025	Attestation honorabilité éducateur	Manquante
	Manquante	20/03/2025	Demande de licence dûment complétée et signée	Manquante

Saisie cessation Nouvelle saisie Envoi pièces

Crédits de reproduction et de diffusion réservés à l'Association Française de Football (AFF) 2007-2027. Usage strictement réservé aux clubs de football à affiliation au 50e anniversaire de l'AFF. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'AFF est formellement interdite.



Bordereau de demande de licence, à compléter et à transmettre via Footclubs.

→ Téléchargeable via le lien suivant : [Guide Klub - demande de licence](#)

ANIMATEUR / ÉDUCATEUR FÉDÉRAL TECHNIQUE RÉGIONAL / TECHNIQUE NATIONAL		DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2024-2025	
Nom du club* : _____		N° d'affiliation du club* : _____	
IDENTITÉ NOM* : _____ NOM Naissance : _____ Sexe* : M ☐ F ☐ PRÉNOM* : _____ Nationalité* : _____ Né(e) le* : ____ / ____ / ____ à CP* : _____ Ville de naissance* : _____ Adresse (1)* : _____ CP* : _____ Ville* : _____ Pays de résidence* : _____ Téléphone* : _____ Email* (1) : _____ (1) Le licencié (ou son représentant légal) a une adresse postale et une adresse électronique auxquelles ne seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon compte FFF : https://moncompte.fff.fr afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, l'accès est expressément refusé aux adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.			
CATÉGORIE Demande une licence de type (cocher une seule case)* : Animateur ☐ Educateur Fédéral ☐ Technique Régional ☐ Technique National ☐			
FONCTION* Entraîneur principal ☐ Entraîneur adjoint ☐ Préparateur physique ☐ Entraîneur des gardiens ☐ Autre ☐ préciser : _____ Rattaché à l'équipe (niveau et catégorie)* : _____			
Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu* Les Animateurs et Educateurs Fédéraux ne sont pas concernés ☐ A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : ____ / ____ / ____ ☐ A durée déterminée (CDD) du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ ☐ Contrat aidé (durée limitée) du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ Salaires mensuels brut* : _____ € pour* _____ H / semaine Pour les CDD, le temps de travail par semaine et le salaire doivent respecter les dispositions du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral. Attention : l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).		Si demande en tant que BÉNÉVOLE* Cochez cette case ☐	
OFFRES COMMERCIALES Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF ☐ Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF ☐			
COORDONNÉES Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐			
ASSURANCES Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni pages 2 et 3 de la présente demande ou sur ce lien https://m.fff.fr/ass/27700.pdf, par ma Ligue régionale et mon club* : - des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût, - de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer, - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires ☐ Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur. OU BIEN ☐ Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.			
LICENCIÉ MINEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce principe est applicable uniquement si la condition suivante est respectée : - l'intéressé doit répondre au questionnaire de santé https://www.fff.fr/e/qsl-min_2024_2025.pdf et attester d'une réponse négative à toutes les questions. Dans le cas contraire vous devez fournir le certificat médical ci-dessous qui ne sera valable que pour la saison en cours. Par la présente, le bénéficiaire et son représentant légal confirment avoir pris connaissance du questionnaire et attestent avoir* : ☐ Répondu NON à toutes les questions ; ☐ Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; certificat médical ci-dessous à faire remplir		LICENCIÉ MAJEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe n'est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons : - l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre, - l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé (https://www.fff.fr/e/qsl-2024_2025.pdf), et attester d'une réponse négative à toutes les questions. Par la présente, je confirme avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir* : ☐ Répondu NON à toutes les questions ☐ Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; certificat médical ci-dessous à faire remplir Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez faire remplir le certificat médical ci-dessous.	
CERTIFICAT MÉDICAL Je soussigné, Dr _____ (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous, Présente l'absence de contre-indication médicale : - à la pratique et l'encadrement du football - à l'arbitrage occasionnel. Date de l'examen : ____ / ____ / ____ (1) Bénéficiaire (nom, prénom) _____ (1) Signature et cachet (1)(2) _____ (1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encadrer votre signature).			
Si le demandeur est mineur, son représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel. Le demandeur (ou son représentant légal) et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.			
Demandeur* : Signature* _____ Représentant légal du demandeur (si mineur)* : Nom, prénom* : _____ Signature* _____		Représentant du club : Signature et nom* _____	

(*): Champs obligatoires.

Vos données sont collectées par la FFF comme responsable de traitement aux seules fins de gestion de votre demande de licence. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, consultez notre Politique de confidentialité publiée : <https://www.fff.fr/ass/27700.pdf>



Cas particuliers

1 - L'entraîneur possède une licence mais ne dispose pas des diplômes permettant d'obtenir une licence technique et de couvrir l'équipe (il a donc une licence dirigeant) :

- Le club doit transmettre une [demande de dérogation](#) (cliquez pour télécharger le bordereau officiel) qui sera étudiée par la Commission Régionale du Statut des Éducateurs ;
- En cas d'avis favorable par la CR Statut des Educateurs, la désignation sera effectuée manuellement par les services de la Ligue.

2 - L'entraîneur est en charge de plusieurs équipes au sein du club :

- La CR Statut des Educateurs autorise ce cas de figure uniquement pour 2 équipes différentes : une équipe de jeunes et une équipe de seniors ;
- Footclubs ne permettant pas cette double désignation d'un point de vue informatique, le club doit suivre la démarche indiquée au point 1 (demande de dérogation).



3 - Groupements de jeunes :

Il se peut que l'entraîneur en charge d'une équipe de jeunes, soumise au Statut des Educateurs, ne puisse être associé à l'équipe concernée lors de la désignation. Dans ce cas, le club doit suivre la démarche indiquée au point 1 (demande de dérogation).

4 – Désignation en cours de saison pour un entraîneur déjà titulaire d'une licence :

a) S'il est sous contrat de travail, déclaré sur Footclubs :

- Procédez à un avenant de modification et précisez que l'entraîneur encadre « une équipe en particulier » (et non une catégorie) puis indiquez laquelle ;
- Transmettez l'avenant attendu (courrier à en-tête du club) via l'onglet « envoi pièces » ;
- La désignation sera visible dans le « contrôle de l'encadrement » disponible dans votre Footclubs, une fois l'avenant validé par les services de la Ligue.

b) S'il est bénévole :

- Si vous trouvez son nom dans l'onglet « avenant » de Footclubs, alors procédez à la même démarche qu'indiquée au point n° 4 b) ;
- Si vous ne trouvez pas son nom dans l'onglet « Avenant » de Footclubs, alors vous devez demander la suppression de la licence (licences@footbretagne.fff.fr + competitions@footbretagne.fff.fr) puis refaire une nouvelle demande en suivant la méthode de désignation expliquée précédemment.



Échéances de désignation

Désignation	Échéance
En début de saison	« au plus tard le jour de la prise de fonction » = 1 ^{er} match joué
En cours de saison	« 30 jours calendaire à compter du lendemain du 1 ^{er} match où l'entraîneur ou l'éducateur désigné n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match »

4. Les dérogations

→ Article 12.2 du Statut Régional



3 cas de figure généraux permettent le dépôt d'une demande de dérogation.

« a) **Les clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur** (à savoir un niveau de diplôme d'écart) **est requise**, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.

b) Les clubs participant aux championnats régis par le présent Statut peuvent, dans le cadre d'une **promotion interne**, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis **sous réserve** :

i. que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club de manière continue durant les 12 mois précédant la désignation,

et :

ii. qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation, en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.

c) Pour les **équipes de jeunes qui accèdent en cours de saison à un niveau supérieur**, une dérogation sera automatiquement accordée sans que le club ait à réaliser de démarche administrative. »

→ Pour tout cas de figure particulier, le club doit se rapprocher du service compétent au sein de la Ligue.



5. *Présence sur le banc de touche*

→ Article 14 du Statut Régional

A l'issue de la procédure de désignation prévue aux articles 8 et 9, les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles leur nom et leur numéro de licence étant mentionnées à ce titre sur la feuille de match.

[...]

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Commission Régionale du Statut des Éducateurs, peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la Commission Régionale du Statut des Éducateurs apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

Les clubs sont tenus d'avertir et de justifier par écrit la Commission Régionale du Statut des Éducateurs (competitions@footbretagne.fff.fr) des absences de leurs éducateurs ou entraîneurs désignés.





Suspension ou indisponibilité

→ Article 14 du Statut Régional

En cas de suspension ou d'indisponibilité pour plus de six matchs ou d'une durée supérieure ou égale à deux mois, des éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat d'une équipe soumise à obligation, les clubs concernés devront pourvoir à leur remplacement durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur diplômé du club selon les modalités suivantes :

- Pour les championnats de R1, R2 et CNF U19 remplacement de l'entraîneur suspendu ou indisponible par un éducateur ou entraîneur titulaire d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat ou d'un diplôme inférieur à celui requis par la compétition visée et d'une licence d'éducateur ou d'entraîneur correspondante.
- Pour tous les autres compétitions soumis au présent Statut, remplacement de l'entraîneur suspendu ou indisponible par un éducateur ou entraîneur titulaire à minima d'un module de formation d'éducateur.



6. Sanctions encourues en cas de manquement

→ Annexe 2 – Dispositions financières

→ Article 13 du Statut Régional

Désignation en début de saison

« A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match disputé en situation irrégulière, de l'amende visée à l'Annexe 2, Dispositions Financières, des Règlements Généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

Les clubs, dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement, qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur, encourrent, en plus des amendes prévues à l'alinéa ci-dessus, une sanction sportive à compter de la 5ème rencontre officielle en situation d'infraction. »



Désignation en cours de saison

« En cas de non-régularisation à l'issue de ce délai*, le club sera redevable des sanctions financières prévues à l'Annexe 2, et ce dès le premier match d'infraction, et pendant toute la durée de la non-désignation du nouvel entraîneur ou éducateur jusqu'à régularisation de la situation.

Les clubs dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement et qui n'ont pas désigné un nouvel éducateur ou entraîneur dans le délai ci-avant visé*, encourent, en plus des amendes prévues l'Annexe 2, Dispositions Financières, des Règlements Généraux de la Ligue de Bretagne de Football, une sanction sportive prévue à l'alinéa ci-dessous du présent Statut. »

* = « 30 jours calendaires à compter du lendemain du 1^{er} match ou l'entraîneur ou l'éducateur désigné n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match .»



Sanctions

→ Article 13.3 du Statut Régional

« La Commission Régionale du Statut des Éducateurs procède au retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai visé aux alinéas 1 et 2, et ce, jusqu'à régularisation. »

→ Annexe 2 – Dispositions financières

Statut des Éducateurs	Montant	Article
Sanctions financières – Statut Régional		
- R1	170	<i>Statut Fédéral</i>
- R2	85	<i>Statut Fédéral</i>
- R1 Féminines	85	<i>13, 13 bis et 14</i>
- Autres compétitions régionales	50	



7. Contrôle de l'activité

→ Article 7.2 du Statut Régional

« 1. Les Sections Statut sont habilitées à procéder à des **contrôles d'activité auprès des éducateurs ou entraîneurs encadrant une équipe** de leur ressort territorial aux fins de vérifier si l'éducateur ou l'entraîneur remplit les devoirs de sa tâche.

2. Le non-exercice, nonobstant l'existence d'un contrat, de son activité par un éducateur ou entraîneur peut entraîner pour lui-même et pour son club des sanctions que prononcent les Sections Statut pour les éducateurs ou entraîneurs pour lesquels elles ont délivré la licence. La **suspension de la validité de la licence de l'éducateur ou entraîneur peut être prononcée** et entraîne, outre la sanction de l'intéressé, **l'obligation pour les clubs soumis aux obligations d'encadrement du présent Statut, de s'assurer les services d'un autre éducateur ou entraîneur répondant à l'obligation d'encadrement technique, sous peine des sanctions prévues aux articles 13 et 14.**

3. Le titulaire d'une licence d'éducateur ou entraîneur de football doit être en mesure de fournir au cours de la saison son programme hebdomadaire d'activité. »



8. Obligations de l'entraîneur

→ Article 6 du Statut Régional

Formation Professionnelle Continue (recyclage)

« Les titulaires de titres à finalité professionnelle (BMF ; BEF ; BEFF ; BEPF), du D.E.S.J.E.P.S du BEES1, du BEES2, doivent suivre obligatoirement, toutes les trois saisons sportives, une ou plusieurs actions du plan fédéral de formation professionnelle continue, pour un volume de 16 heures minimum, organisées par la FFF et/ou par ses ligues régionales. »

« **Le non-respect de l'obligation de formation professionnelle continue entraîne la suspension de la validité ou la non-délivrance de la licence technique.** Une nouvelle licence sera délivrée dès que l'éducateur ou l'entraîneur aura suivi une formation professionnelle continue correspondant à son diplôme le plus élevé.

Les éducateurs ou entraîneurs dont le 60ème anniversaire aura lieu dans le courant de la saison sportive (avant le 30 juin) correspondant à la demande de licence seront exemptés de cette obligation.

Tout club est tenu de faciliter la participation de son ou de ses éducateur(s) ou entraîneur(s) aux actions prévues au plan de fédéral de formation professionnelle continue organisées par la FFF ou les ligues régionales. »



Carte professionnelle ou attestation d'honorabilité

Educateurs et entraîneurs sous contrat de travail

Seuls les éducateurs ou entraîneurs titulaires d'un diplôme d'état ou d'un Titre à Finalité Professionnel (BMF, BEF, BEFF, BEPF) peuvent faire l'objet d'un contrat de travail avec le club. A ce titre, ils ont l'obligation de détenir une carte professionnelle, qui doit être transmise au club et à la Ligue via Footclubs.

→ Démarche demande de carte professionnelle : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentication>

Educateurs et entraîneurs bénévoles

Les éducateurs et entraîneurs qui officient au sein d'un club de manière bénévole doivent, lors de leur demande de licence, fournir une attestation d'honorabilité.

→ Modèle d'attestation d'honorabilité Ligue : [3719f4fbed0e76f0bdb72c4d716afffc.pdf](#)





Pour tout renseignement :
competitions@footbretagne.fff.fr

